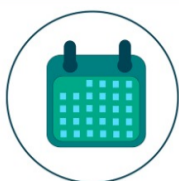


NEGOFIL

LA NEWSLETTER DU NEGOCE

NEGOFIL, la newsletter de la FDMC
Organisation professionnelle des Distributeurs de Matériaux de Construction

Agenda



- **16 juin** : Réunion au Ministère sur les enjeux liés au plastique - Réunion de la SPP alternance
- **17 juin** : Réunion du Comité des parties prenantes pour l'adaptation des logements à la perte d'autonomie - Assemblée Générale Constructyts
- **18 juin** : Réunion du Comité Directeur de la FDMC - Réunion de la commission formation de la FDMC - Réunion de la Commission des comptes commerciaux de la Nation
- **19 juin** : Réunion d'information sur les Foulées du Négoce - Assemblée générale du syndicat des distributeurs de matériaux de construction Hérault / Gard / Lozère
- **22 juin** : Réunion au Ministère sur la refondation de la filière REP PMCB - Réunion au Ministère sur lancement de la REP emballages professionnels - Assemblée générale Normandie - Réunion du Club RH Normandie
- **23 juin** : Réunion de la commission sociale de la FDMC - CPNEFP
- **24 juin** : Réunion de la commission RSE et Développement durable de la FDMC - Réunion de la CPC commerce
- **25 juin** : Grande Assemblée des Entrepreneurs
- **26 juin** : RDV avec le cabinet du Premier Ministre à Matignon
- **30 juin** : Réunion de la CPPNI

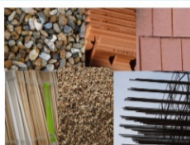
REP PMCB : la hausse des barèmes n'est pas tenable !



La FDMC a diffusé, le 2 juin dernier, un communiqué dénonçant la hausse des barèmes annoncée par les éco-organismes, appelée à entrer en vigueur au 1er juillet 2026. Engagée de longue date dans les travaux de refonte de cette filière, la Fédération rappelle que le dispositif actuel doit impérativement être rendu économiquement soutenable. De nouvelles hausses de barèmes ne peuvent constituer une réponse satisfaisante : elles accentuent au contraire les difficultés économiques des acteurs, déjà confrontés aux tensions sur les prix des matériaux. Alors que les distributeurs subissent à la fois une baisse des prestations des éco-organismes et une hausse des barèmes, la Fédération considère que cette situation n'est pas tenable. La FDMC poursuivra son action pour défendre une REP PMCB lisible, proportionnée et soutenable pour les négoce de matériaux de construction.

[Lire le communiqué](#)

Prix des matériaux : la FDMC engagée dans les travaux de filière



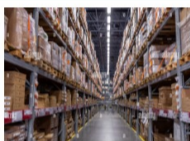
Les négoce sont confrontés à une accumulation de contraintes économiques : tensions tarifaires, renchérissement des coûts de l'énergie et du transport, hausse annoncée des éco-contributions et premières répercussions de l'entrée en vigueur progressive du MACF. Plusieurs initiatives ont convergé ces dernières semaines, avec un objectif commun : mieux objectiver la formation des prix et identifier les éventuelles anomalies. La saisine de l'Autorité de la concurrence par le Sénat, la mise en place d'une adresse de signalement auprès de la DGCCRF et la poursuite des travaux du Comité de crise BTP sous l'égide du Médiateur des entreprises s'inscrivent dans cette même exigence de transparence et de vigilance. La FDMC participe activement au Comité de crise BTP, cadre de dialogue collégial et confidentiel réunissant les acteurs de la filière. La Fédération rappelle que les distributeurs sont eux-mêmes exposés à des hausses amont, à des contraintes logistiques et à des délais de prévenance parfois insuffisants. La FDMC continuera ainsi de contribuer aux travaux engagés et de défendre les intérêts légitimes de ses adhérents.

Signe de qualité : la FDMC agit pour sécuriser la mise en œuvre du dispositif



La FDMC agit pour l'élaboration du futur signe de qualité, qui conditionnera la facturation de travaux de rénovation énergétique réalisés en sous-traitance. Pour rappel, à compter du 1er janvier 2027, les négoce concernés devront disposer de ce signe de qualité pour pouvoir facturer des travaux réalisés par des sous-traitants. À la suite des réserves exprimées par la FDMC devant le Conseil supérieur de la construction, une nouvelle réunion s'est tenue le 4 juin avec le ministère sur l'évolution du projet de texte. Plusieurs avancées importantes ont été confirmées, en particulier la suppression des obligations d'audits de chantier initialement envisagées chez les sous-traitants. Les échanges ont également permis d'ouvrir une phase plus opérationnelle sur la reconnaissance des compétences des futurs référents techniques. La Fédération reste particulièrement attentive au calendrier, très contraint, afin que les entreprises puissent préparer leurs dossiers dans des délais compatibles avec l'échéance du 1er janvier 2027.

TASCOM : une échéance à anticiper pour les négoce



À l'approche de l'échéance déclarative du 15 juin, la FDMC a diffusé un nouveau NÉGOCE MÉMO consacré à la TASCOM : ses critères d'assujettissement, ses modalités de calcul et les obligations déclaratives applicables. Une attention particulière doit être portée à la distinction entre le chiffre d'affaires relevant de la vente au détail et celui réalisé auprès des professionnels. Le mémo rappelle également que certaines surfaces ne sont pas imposables, comme les zones de stockage, les espaces extérieurs et les zones de drive, même si le chiffre d'affaires correspondant est pris en compte pour le calcul du taux. Ce NÉGOCE MÉMO a vocation à rappeler les bonnes pratiques déclaratives. [Cliquez ici](#)

Foulées du Négoce 2026 : cap sur la Meuse pour restaurer une forêt fragilisée



Pour la quatrième édition des Foulées du Négoce, la profession poursuit son engagement en faveur de la forêt française, avec un nouveau projet soutenu aux côtés d'Ecotree. Après des opérations menées les années précédentes en Haute-Vienne, en Corrèze et dans le Morbihan, la manifestation s'ancrera cette année dans l'Est de la France, au sein de la forêt de Laneuville, située dans la Meuse. Le projet porte sur une opération de reboisement d'un massif touché par les scolytes, ravageurs qui ont particulièrement affecté les peuplements d'épicéas dans l'Est de la France. Les inscriptions pour l'édition 2026 sont ouvertes : la course solidaire et connectée se déroulera du 15 septembre au 15 octobre 2026. Contactez la FDMC pour inscrire votre négoce : federation@fdmc.org. Une prochaine réunion d'information aura lieu le 19 juin afin de présenter les modalités pratiques de participation, l'application de suivi et les outils de communication mis à disposition des négoce. La FDMC invite l'ensemble des entreprises à rejoindre cette dynamique collective, qui associe mobilisation des équipes, ancrage territorial et engagement concret en faveur de la forêt française. [En savoir plus](#)

Baux commerciaux : ce que les négoce doivent anticiper



À la suite de la publication de la loi de simplification de la vie économique du 26 mai 2026, la FDMC a mis à disposition de ses adhérents un nouveau NÉGOCE MÉMO consacré aux évolutions applicables aux baux commerciaux. Ce document présente les mesures qui touchent la gestion des contrats de bail et les relations entre bailleurs et preneurs. Il revient notamment sur la mensualisation du paiement des loyers, désormais ouverte à certains locataires, ainsi que sur le nouveau régime applicable au dépôt de garantie. Une attention particulière est également portée à la répartition des charges locatives, à la refacturation de la taxe foncière et aux initiatives parlementaires récentes susceptibles de faire évoluer ce sujet sensible. Pour les négoce, la prise en compte de ces nouvelles règles présente une réelle valeur ajoutée : elle permet d'anticiper les demandes de mensualisation, de sécuriser les renouvellements de bail, de mieux apprécier les clauses relatives aux charges et d'identifier les points de vigilance lors des cessions ou mutations d'immeubles commerciaux. La FDMC invite donc ses adhérents à consulter ce NÉGOCE MÉMO afin d'intégrer rapidement ces évolutions dans la gestion de leurs baux en cours et à venir. [Cliquez ici](#)

Lancement du groupe de travail « Santé, Sécurité et Prévention » de la FDMC



Le 2 juin dernier, la FDMC a officiellement lancé son groupe de travail « Santé, Sécurité et Prévention », réunissant les responsables Santé-Sécurité/HSE ainsi que les directeurs et directrices juridiques d'un panel particulièrement représentatif des entreprises de la branche du négoce et des groupements. Cette première réunion a donné lieu à des échanges riches et constructifs autour des enjeux majeurs auxquels la profession est confrontée en matière de prévention et de santé-sécurité au travail. Elle a permis de partager les pratiques, d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain et de faire émerger des pistes d'actions concrètes. Les participants ont ainsi défini plusieurs axes de travail prioritaires qui structureront les prochaines réunions du groupe, avec notamment les livraisons en hauteur, la surcharge des véhicules, la circulation en agence, les protocoles de sécurité, les problématiques techniques et opérationnelles et les enjeux sécurité de la REP. Ces thématiques illustrent l'ampleur des enjeux à traiter et la volonté collective des acteurs de la branche de faire progresser durablement les pratiques en matière de prévention. À travers cette démarche, la FDMC réaffirme son engagement en faveur de la santé et de la sécurité des collaborateurs du négoce des matériaux de construction. Les travaux engagés contribueront à identifier des solutions opérationnelles, à partager les bonnes pratiques et à renforcer la culture de prévention au sein des entreprises de la branche.

Lancement de l'enquête Emploi - Formation 2026 pour le prochain rapport de branche !



Dans le cadre de l'Observatoire des métiers du Négoce des Matériaux de Construction, la FDMC, en partenariat avec le cabinet Xerfi, lance son enquête Emploi-Formation 2026. Cette démarche vise à disposer d'une vision actualisée de l'emploi, des compétences et des enjeux RH du secteur. Les résultats permettront d'éclairer les orientations de la branche, d'adapter les actions aux besoins des entreprises et d'alimenter le prochain rapport de branche. La participation du plus grand nombre est essentielle pour garantir la représentativité des données recueillies et la pertinence des analyses qui en découleront.

Club RH FDMC Île-de-France : des échanges au service des entreprises



Le Club RH FDMC Île-de-France s'est réuni le 11 juin pour partager les actualités emploi-formation de la branche et les projets régionaux en cours. Les participants ont notamment échangé autour du développement des actions de promotion des métiers, des prochains événements de recrutement et de l'avancement des travaux menés dans le cadre de l'EDEC Négoce IDF. Un temps d'échange riche qui confirme la dynamique collective engagée en faveur de l'attractivité du secteur.

Observatoire des métiers : une étude sur les travailleurs expérimentés



Dans le cadre de ses travaux d'observation, la branche engage une réflexion sur la place et les conditions d'emploi des travailleurs expérimentés. Cette étude permettra d'identifier les bonnes pratiques de maintien dans l'emploi, de transmission des compétences et d'adaptation des parcours professionnels face aux évolutions démographiques du secteur. Afin de garantir la représentativité des travaux, les entreprises volontaires sont invitées à participer à cette étude et à partager leurs pratiques.

FDMC
Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
www.fdmc.org Email : federation@fdmc.org

